

Arrêté portant nomination

Éric LIMOUSIN

L'administrateur provisoire,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L712-2 ;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu le décret du 12 mars 2025 portant nomination de la Rectrice de l'académie de Clermont-Ferrand – Mme DUPONT (Virginie) ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 approuvant le référentiel national d'équivalences horaires établi en application du II de l'article 7 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2025 du Recteur de région académique Bretagne portant nomination d'un administrateur provisoire à l'université Bretagne Sud – M. GENTRIC (Michel) ;

Vu la charte de cadrage des activités prises en compte dans le service des enseignants-chercheurs et des enseignants approuvée par le conseil d'administration restreint du 25 juin 2024 ;

Considérant l'annonce faite le 28 mars 2025 par le Premier ministre et la ministre de l'Éducation nationale de la réforme des concours de l'enseignement ; que ceux-ci seront désormais organisés à niveau bac+3 dès le printemps 2026 ; qu'il convient de travailler dès à présent en interne à l'université et en lien avec l'INSPÉ sur cette réforme afin que des modules de formation spécifiques soient prêts dans les délais imposés ; que les étudiants actuellement en L2 doivent pouvoir disposer de toutes les informations utiles avant la rentrée universitaire 2025/2026 de sorte de pouvoir maintenir leur inscription à l'UBS ;

Considérant qu'Éric LIMOUSIN assurait la mission de coordonnateur universitaire des masters MEEF depuis sa nomination par le conseil d'administration du 06 juillet 2021 ; qu'il a été élu chargé de mission formations et métiers de l'enseignement lors du conseil d'administration du 11 mars 2025 mais que ce mandat a pris fin avec la nomination de Virginie DUPONT en qualité de rectrice ; qu'il serait préjudiciable pour l'UBS que les travaux sur la réforme des concours de l'enseignement ne puissent pas avancer pendant la période d'administration provisoire ;

Arrête

Article 1. Monsieur Éric LIMOUSIN, maître de conférences est nommé chargé de mission métiers de l'enseignement et de la formation à compter du 31 mars 2025.



Article 2. Les activités prévues dans le cadre de cette mission sont prises en compte dans le service de M. LIMOUSIN à hauteur de 10 HETD pour l'année universitaire 2024/2025.

Article 3. Ses fonctions prennent fin le jour de l'élection d'un nouveau ou d'une nouvelle présidente de l'université.

Article 4. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

Michel GENTRIC

